

Atelier S inaiade

BILAN DE LA CONCERTATION

Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du 26 janvier 2021



SOMMAIRE

LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONCERTATION	3
LES PANNEAUX, AFFICHAGES & PUBLICATIONS	3
LES REUNIONS	4
LES QUESTIONNAIRES ET COURRIERS	4
LES ARTICLES	5
LE REGISTRE	6
LES REUNIONS PUBLIQUES	6
SITE WEB	7
CONCLUSION	7



BILAN DE LA CONCERTATION

La prescription de l'élaboration du PLU date du 8 juin 2008.

Les modalités de concertation prévues par la commune à cette date sont les suivantes :

- Organisation de 4 réunions publiques minimum dont l'échéance sera définie en fonction de l'avancement de l'étude ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie aux horaires habituels d'ouverture ;
- Parution d'article relatant l'évolution du projet de PLU dans la presse locale et parution d'articles relatant l'évolution du projet de PLU dans les publications municipales au moins trois fois par an ;
- Mise en ligne sur les sites de la commune et de la Communauté de Communes du Val de Drôme ;
- Mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie aux horaires habituels d'ouvertures ;
- Rendez-vous possibles avec le Maire et participation aux permanences mensuelles des élus.

« Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et une mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. »

Les principaux éléments de concertation

Outre les modalités de concertation prévues au sein de la délibération prescrivant le PLU, la commune de MIRMANDE, avec le concours du bureau d'études, a complété la concertation durant la procédure. A ce titre la diffusion de nombreux questionnaires sont venus, entre autres, améliorer la concertation initiale.

Les panneaux, affichages & publications

- Deux panneaux présentant le Plan Local d'Urbanisme ont été réalisés et affichés en mairie.
- Le document complet a été disponible en mairie à chaque phase de validation depuis le début de la procédure.
- Publication de la prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans la presse quotidienne régionale.



Panneau n°1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

PRESENTATION GENERALE

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?



Que dit la loi ?

Art. L.101-2 du code de l'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme détermine les conditions permettant d'assurer :

« 1° L'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels, la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables, les besoins en matière de mobilité » ;

« 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville » ;

« 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en privilégiant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipement public et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerce et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile » ;

« 4° La sécurité et la salubrité publiques » ;

« 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature » ;

« 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » ;

« 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Afin de mieux appréhender les problématiques liées au développement de l'urbanisation, votre commune s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les PLU ont été créés dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des Plan d'Occupation des Sols (POS). Le conseil municipal réalise ce document avec le concours du bureau d'études INGETER, les personnes publiques associées et la population de Mirmande.

Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

La commune de Mirmande, à travers la volonté de ses élus, souhaite réfléchir au développement de son territoire. Outre le fait de proposer des nouveaux terrains à l'urbanisation pour répondre à la demande réelle observée en matière, la révision du PLU est surtout l'occasion de mener à bien une réflexion de fond sur le cadre de vie général de la commune (paysage, architecture, environnement, équipements...) et sur les futurs aménagements.

La prise en compte de l'évolution de la société.

Déterminer des futures "zones à urbaniser" et les rendre urbanisables ne se fait pas aussi facilement qu'autrefois. La législation (lois SRU, Urbanisme et Habitat, Engagement National pour le Logement, Grenelle de l'environnement...) précède par des changements de mentalités et sociétales (prise en compte de l'écologie, affaiblissement des ressources naturelles, soutenabilité de toute forme de développement...) ont modifié la façon de voir les choses et de les appliquer. Les volets "environnement naturel", "paysage" et "mixité sociale et spatiale" prennent une place importante et justifiée dans la révision des nouveaux documents de planification (communaux ou supra communaux) à travers le paradigme du développement durable.

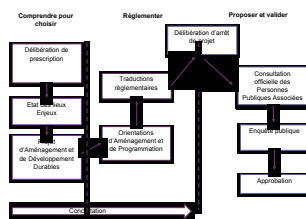
Le PLU :

- Est un document d'urbanisme opposable aux tiers (sauf le PADD) ;
- Envisage l'avenir de la commune ;
- Prévoit les mesures de développement de la commune ;
- Se place dans une vision à long terme (horizon 2030) ;
- Répond aux besoins de la commune ;
- Définit des zones à différentes vocations (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles) ;
- Se réalise en concertation avec les habitants

Il comprend :

- Un diagnostic de la commune ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Un plan de zonage ;
- Un règlement pour chaque zone ;
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Procédure de révision du PLU et Concertation



Cette concertation se déroule tout au long de la procédure. Ses modalités sont prévues par les articles L.123-7 à L. 123-9 et L.123-10 du code de l'urbanisme.

Site de habitat par :

- L'information du public de la prescription du PLU (Affichage en mairie et publication dans le bulletin municipal) ;
- La publication dans le bulletin municipal et sur le site internet communal d'articles sur le PLU ;
- La mise à disposition du public des documents validés ;
- Un registre destiné à recueillir les remarques des habitants, disponible en mairie ;
- L'organisation d'une réunion publique.

Les modalités de concertation optionnelles choisies par le conseil municipal

En supplément des modalités de concertation prévues par les articles L.123-7 à L. 123-9 et L.123-10 du code de l'urbanisme cités plus haut, le Conseil Municipal a choisi les modalités de concertation optionnelles suivantes :

- Un atelier habitants permettant de prendre en compte les remarques des habitants portant sur l'intérêt général, dans le cadre du diagnostic ;
- Une balade urbaine ;
- La création d'un site internet dédié au projet de PLU ;
- L'envoi de questionnaires multiples destinés aux associations, acteurs économiques ;
- La rédaction d'articles sur le PLU ;
- La tenue de deux réunions publiques supplémentaires.

Document élaboré par INGETER

Projet de loi n° 101-2

Panneau n°2

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

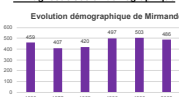
Carte d'identité de MIRMANDE :

- Une population de 504 habitants en 2012 d'après les données INSEE.
- Une commune qui s'étend sur une superficie de 2 647 ha.
- Commune située dans le département de la Drôme, en région Auvergne-Rhône-Alpes, et appartient au canton de Loriol-sur-Drôme.
- Communauté de communes du Val de Drôme.
- Une commune caractérisée par le relief collinaire de la partie septentrionale des collines de Marseanne.



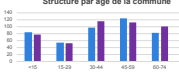
LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

1. Diagnostic socio - démographique



Mirmande a connu une importante décroissance à partir de la seconde moitié du XIXème siècle jusqu'à l'année 70. Par son caractère très particulier, lié au site et à la conservation et réhabilitation exceptionnelles du patrimoine bâti, l'évolution démographique de Mirmande a cependant été bien maîtrisée et a ainsi connu un gain de 10,7% de sa population entre 1968 et 2013.

Structure par âge de la commune

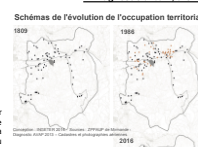


Un vieillissement de la population est observé à l'échelle de la commune :

Presque toutes les tranches d'âge sous 60 ans perdent de la population entre 2008 et 2013, seuls les 30-44 ans échappent à cette règle, phénomène intéressant puisque cette tranche d'âge est a priori celle qui assure la croissance naturelle.

A contrario, celles de plus de 60 ans progressent. Les plus de 60 représentent ainsi 29,8% de la population en 2013, contre 28,6% en 2008.

2. Diagnostic urbain, architectural et patrimonial



Les tissus urbains

Les espaces bâtis présentent principalement des morphologies issues des dispositions historiques du bourg. On peut distinguer ainsi trois grands types de tissus urbains à l'échelle de l'ensemble du territoire mirmandais :



Typologies architecturales

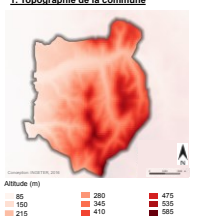
Les espaces bâtis présentent principalement des morphologies issues des dispositions historiques du bourg. On peut distinguer ainsi trois grands types de tissus urbains à l'échelle de l'ensemble du territoire mirmandais :

- Le village médiéval (compréhension le faubourg Saint-Pierre)
- Les hameaux
- Le bâti dispersé



LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Topographie de la commune



Altitude (m) : 85, 150, 215, 280, 345, 410, 475, 540, 605, 670, 735, 800, 865, 930, 995, 1060, 1125, 1190, 1255, 1320, 1385, 1450, 1515, 1580, 1645, 1710, 1775, 1840, 1905, 1970, 2035, 2100, 2165, 2230, 2295, 2360, 2425, 2490, 2555, 2620, 2685, 2750, 2815, 2880, 2945, 3010, 3075, 3140, 3205, 3270, 3335, 3400, 3465, 3530, 3595, 3660, 3725, 3790, 3855, 3920, 3985, 4050, 4115, 4180, 4245, 4310, 4375, 4440, 4505, 4570, 4635, 4700, 4765, 4830, 4895, 4960, 5025, 5090, 5155, 5220, 5285, 5350, 5415, 5480, 5545, 5610, 5675, 5740, 5805, 5870, 5935, 6000, 6065, 6130, 6195, 6260, 6325, 6390, 6455, 6520, 6585, 6650, 6715, 6780, 6845, 6910, 6975, 7040, 7105, 7170, 7235, 7300, 7365, 7430, 7495, 7560, 7625, 7690, 7755, 7820, 7885, 7950, 8015, 8080, 8145, 8210, 8275, 8340, 8405, 8470, 8535, 8600, 8665, 8730, 8795, 8860, 8925, 8990, 9055, 9120, 9185, 9250, 9315, 9380, 9445, 9510, 9575, 9640, 9705, 9770, 9835, 9900, 9965, 10030, 10095, 10160, 10225, 10290, 10355, 10420, 10485, 10550, 10615, 10680, 10745, 10810, 10875, 10940, 11005, 11070, 11135, 11200, 11265, 11330, 11395, 11460, 11525, 11590, 11655, 11720, 11785, 11850, 11915, 11980, 12045, 12110, 12175, 12240, 12305, 12370, 12435, 12500, 12565, 12630, 12695, 12760, 12825, 12890, 12955, 13020, 13085, 13150, 13215, 13280, 13345, 13410, 13475, 13540, 13605, 13670, 13735, 13800, 13865, 13930, 13995, 14060, 14125, 14190, 14255, 14320, 14385, 14450, 14515, 14580, 14645, 14710, 14775, 14840, 14905, 14970, 15035, 15100, 15165, 15230, 15295, 15360, 15425, 15490, 15555, 15620, 15685, 15750, 15815, 15880, 15945, 16010, 16075, 16140, 16205, 16270, 16335, 16400, 16465, 16530, 16595, 16660, 16725, 16790, 16855, 16920, 16985, 17050, 17115, 17180, 17245, 17310, 17375, 17440, 17505, 17570, 17635, 17700, 17765, 17830, 17895, 17960, 18025, 18090, 18155, 18220, 18285, 18350, 18415, 18480, 18545, 18610, 18675, 18740, 18805, 18870, 18935, 19000, 19065, 19130, 19195, 19260, 19325, 19390, 19455, 19520, 19585, 19650, 19715, 19780, 19845, 19910, 19975, 20040, 20105, 20170, 20235, 20300, 20365, 20430, 20495, 20560, 20625, 20690, 20755, 20820, 20885, 20950, 21015, 21080, 21145, 21210, 21275, 21340, 21405, 21470, 21535, 21600, 21665, 21730, 21795, 21860, 21925, 21990, 22055, 22120, 22185, 22250, 22315, 22380, 22445, 22510, 22575, 22640, 22705, 22770, 22835, 22900, 22965, 23030, 23095, 23160, 23225, 23290, 23355, 23420, 23485, 23550, 23615, 23680, 23745, 23810, 23875, 23940, 24005, 24070, 24135, 24200, 24265, 24330, 24395, 24460, 24525, 24590, 24655, 24720, 24785, 24850, 24915, 24980, 25045, 25110, 25175, 25240, 25305, 25370, 25435, 25500, 25565, 25630, 25695, 25760, 25825, 25890, 25955, 26020, 26085, 26150, 26215, 26280, 26345, 26410, 26475, 26540, 26605, 26670, 26735, 26800, 26865, 26930, 26995, 27060, 27125, 27190, 27255, 27320, 27385, 27450, 27515, 27580, 27645, 27710, 27775, 27840, 27905, 27970, 28035, 28100, 28165, 28230, 28295, 28360, 28425, 28490, 28555, 28620, 28685, 28750, 28815, 28880, 28945, 29010, 29075, 29140, 29205, 29270, 29335, 29400, 29465, 29530, 29595, 29660, 29725, 29790, 29855, 29920, 29985, 30050, 30115, 30180, 30245, 30310, 30375, 30440, 30505, 30570, 30635, 30700, 30765, 30830, 30895, 30960, 31025, 31090, 31155, 31220, 31285, 31350, 31415, 31480, 31545, 31610, 31675, 31740, 31805, 31870, 31935, 32000, 32065, 32130, 32195, 32260, 32325, 32390, 32455, 32520, 32585, 32650, 32715, 32780, 32845, 32910, 32975, 33040, 33105, 33170, 33235, 33300, 33365, 33430, 33495, 33560, 33625, 33690, 33755, 33820, 33885, 33950, 34015, 34080, 34145, 34210, 34275, 34340, 34405, 34470, 34535, 34600, 34665, 34730, 34795, 34860, 34925, 34990, 35055, 35120, 35185, 35250, 35315, 35380, 35445, 35510, 35575, 35640, 35705, 35770, 35835, 35900, 35965, 36030, 36095, 36160, 36225, 36290, 36355, 36420, 36485, 36550, 36615, 36680, 36745, 36810, 36875, 36940, 37005, 37070, 37135, 37200, 37265, 37330, 37395, 37460, 37525, 37590, 37655, 37720, 37785, 37850, 37915, 37980, 38045, 38110, 38175, 38240, 38305, 38370, 38435, 38500, 38565, 38630, 38695, 38760, 38825, 38890, 38955, 39020, 39085, 39150, 39215, 39280, 39345, 39410, 39475, 39540, 39605, 39670, 39735, 39800, 39865, 39930, 39995, 40060, 40125, 40190, 40255, 40320, 40385, 40450, 40515, 40580, 40645, 40710, 40775, 40840, 40905, 40970, 41035, 41100, 41165, 41230, 41295, 41360, 41425, 41490, 41555, 41620, 41685, 41750, 41815, 41880, 41945, 42010, 42075, 42140, 42205, 42270, 42335, 42400, 42465, 42530, 42595, 42660, 42725, 42790, 42855, 42920, 42985, 43050, 43115, 43180, 43245, 43310, 43375, 43440, 43505, 43570, 43635, 43700, 43765, 43830, 43895, 43960, 44025, 44090, 44155, 44220, 44285, 44350, 44415, 44480, 44545, 44610, 44675, 44740, 44805, 44870, 44935, 45000, 45065, 45130, 45195, 45260, 45325, 45390, 45455, 45520, 45585, 45650, 45715, 45780, 45845, 45910, 45975, 46040, 46105, 46170, 46235, 46300, 46365, 46430, 46495, 46560, 46625, 46690, 46755, 46820, 46885, 46950, 47015, 47080, 47145, 47210, 47275, 47340, 47405, 47470, 47535, 47600, 47665, 47730, 47795, 47860, 47925, 47990, 48055, 48120, 48185, 48250, 48315, 48380, 48445, 48510, 48575, 48640, 48705, 48770, 48835, 48900, 48965, 49030, 49095, 49160, 49225, 49290, 49355, 49420, 49485, 49550, 49615, 49680, 49745, 49810, 49875, 49940, 50005, 50070, 50135, 50200, 50265, 50330, 50395, 50460, 50525, 50590, 50655, 50720, 50785, 50850, 50915, 50980, 51045, 51110, 51175, 51240, 51305, 51370, 51435, 51500, 51565, 51630, 51695, 51760, 51825, 51890, 51955, 52020, 52085, 52150, 52215, 52280, 52345, 52410, 52475, 52540, 52605, 52670, 52735, 52800, 52865, 52930, 52995, 53060, 53125, 53190, 53255, 53320, 53385, 53450, 53515, 53580, 53645, 53710, 53775, 53840, 53905, 53970, 54035, 54100, 54165, 54230, 54295, 54360, 54425, 54490, 54555, 54620, 54685, 54750, 54815, 54880, 54945, 55010, 55075, 55140, 55205, 55270, 55335, 55400, 55465, 55530, 55595, 55660, 55725, 55790, 55855, 55920, 55985, 56050, 56115, 56180, 56245, 56310, 56375, 56440, 56505, 56570, 56635, 56700, 56765, 56830, 56895, 56960, 57025, 57090, 57155, 57220, 57285, 57350, 57415, 57480, 57545, 57610, 57675, 57740, 57805, 57870, 57935, 58000, 58065, 58130, 58195, 58260, 58325, 58390, 58455, 58520, 58585, 58650, 58715, 58780, 58845, 58910, 58975, 59040, 59105, 59170, 59235, 59300, 59365, 59430, 59495, 59560, 59625, 59690, 59755, 59820, 59885, 59950, 60015, 60080, 60145, 60210, 60275, 60340, 60405, 60470, 60535, 60600, 60665, 60730, 60795, 60860, 60925, 60990, 61055, 61120, 61185, 61250, 61315, 61380, 61445, 61510, 61575, 61640, 61705, 61770, 61835, 61900, 61965, 62030, 62095, 62160, 62225, 62290, 62355, 62420, 62485, 62550, 62615, 62680, 62745, 62810, 62875, 62940, 63005, 63070, 63135, 63200, 63265, 63330, 63395, 63460, 63525, 63590, 63655, 63720, 63785, 63850, 63915, 63980, 64045, 64110, 64175, 64240, 64305, 64370, 64435, 64500, 64565, 64630, 64695, 64760, 64825, 64890, 64955, 65020, 65085, 65150, 65215, 65280, 65345, 65410, 65475, 65540, 65605, 65670, 65735, 65800, 65865, 65930, 65995, 66060, 66125, 66190, 66255, 66320, 66385, 66450, 66515, 66580, 66645, 66710, 66775, 66840, 66905, 66970, 67035, 67100, 67165, 67230, 67295, 67360, 67425, 67490, 67555, 67620, 67685, 67750, 67815, 67880, 67945, 68010, 68075, 68140, 68205, 68270, 68335, 68400, 68465, 68530, 68595, 68660, 68725, 68790, 68855, 68920, 68985, 69050, 69115, 69180, 69245, 69310, 69375, 69440, 69505, 69570, 69635, 69700, 69765, 69830, 69895, 69960, 70025, 70090, 70155, 70220, 70285, 70350, 70415, 70480, 70545, 70610, 70675, 70740, 70805, 70870, 70935, 71000, 71065, 71130, 71195, 71260, 71325, 71390, 71455, 71520, 71585, 71650, 71715, 71780, 71845, 71910, 71975, 72040, 72105, 72170, 72235, 72300, 72365, 72430, 72495, 72560, 72625, 72690, 72755, 72820, 72885, 72950, 73015, 73080, 73145, 73210, 73275, 73340, 73405, 73470, 73535, 73600, 73665, 73



En outre, un numéro spécial PLU et AVAP a été édité en novembre 2016.



De plus, les réunions publiques et les ateliers habitants ont régulièrement fait l'objet d'articles dans la presse locale.

Le registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Plusieurs remarques y ont été portées. La commune y a répondu autant que faire se peut.

Les réunions publiques

4 réunions publiques ont été organisées:

- 25 novembre 2016 (parution d'un article le 02 décembre 2016 dans Le Dauphiné Libéré)
- 2 février 2017 (parution d'articles le 21 janvier 2017 et le 09 février 2017 dans Le Dauphiné Libéré)
- 23 juin 2017
- 02 mai 2019





Site web

Un site internet dédié a été mis en place dès 2016 sur le PLU : <http://mirmande-plu-avap.ovh>



Conclusion

La concertation réalisée tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, elle l'a également complétée par :

- Une réunion de concertation agricole
- Un site web dédié

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur. Les remarques du registre considérées comme pertinentes et qui pouvaient avoir un impact sur le PLU ont été analysées pendant les réunions de travail. Le bilan de la concertation est donc positif.



Siège social: 12C rue Victor Hugo, 80440 BOVES
mail: contact@sinaiade.fr
Tél: 07.68.61.69.99

SIRET: 832 339 360 00014
APE: 7022Z

SARL au capital social de 1000 euros